

**Manifeste de  
la poésie du Lion  
(les règles d'écriture)**



# Manifeste de la poésie du Lion (les règles d'écriture)

## **Considérations liminaires**

Sur le fond, la poésie est sincérité. J'entends : sincérité des sentiments, des ressentis, de l'intime. Il ne s'agit donc pas de rapporter fidèlement des faits mais de laisser parler son cœur, son esprit, son âme et, pourquoi pas, son corps.

Sur la forme, la poésie est **musique**. Il est donc important de travailler le vers afin de lui donner la plus grande musicalité qu'il est possible sans jamais, toutefois, sacrifier au fond.

Idéalement, la poésie est faite pour être déclamée. Je veux dire qu'elle devrait être lue à voix haute pour un cercle d'auditeurs (ou pour soi-même, mais toujours à voix haute).

Les règles qui suivent concernent évidemment la *forme* du poème.

## **Règle 1**

*Respecter les normes propres à la diction traditionnelle pour les diphtongues (diérèses, synérèses).*

Pourquoi respecter des règles qui peuvent paraître parfois éloignées de la prononciation du français de XXI<sup>e</sup> siècle ? **Parce que ces règles permettent d'obtenir une scansion optimale du vers.** Le rythme – la musicalité même – des poèmes est ainsi fortement mis en valeur.

La contrepartie pour l'auteur – et le lecteur - est, bien sûr, qu'il leur faut connaître les règles en question. La difficulté qui découle de la lecture appropriée des diphtongues est en grande partie levée si on a un tableau de référence. Le document intitulé « Lire de la poésie versifiée, métrée et rimée » (LPM.pdf, téléchargeable sur le site des *Poésies*) comprend un tel tableau (voir l'annexe pour la règle 1).

Toutefois, une lecture sans *a priori*, c'est-à-dire en se laissant porter par le rythme du poème, suffira dans bien des cas à obtenir une diction correcte. Pour peu que le lecteur soit attentif (sans excès), l'omission ou, plus rarement, l'ajout d'une syllabe sera immédiatement repéré (et corrigé).

## **Règle 2**

*Ne pas tenir compte des règles graphiques de la rime.*

On consultera à ce sujet l'annexe.

## **Règle 3**

*Respecter les liaisons.*

Le français connaît deux sortes de liaisons : obligatoires et facultatives. Les premières ne doivent pas poser de problèmes particuliers. Le français parlé les exige ; aussi sont-elles rarement omises.

Les liaisons facultatives sont plus problématiques. Parce que la langue parlée les néglige le plus souvent, le lecteur devra faire attention à ne pas les oublier. Dans le meilleur des cas, l'oubli n'aura guère de conséquence. Dans le pire, une syllabe peut manquer au mètre.

Exemple : la phrase : *Des amis fidèles et courageux* comporte deux liaisons. Les aviez-vous notées ? La première, certainement : Des\_amis (dé / za / mi). Mais la seconde ? fidèles\_et ... (fi / dè / leu / zé / ...). Si vous avez lu : fidèle(s) et ..., c'est-à-dire : fi / dè / lé / ..., il manquera une syllabe au vers.

## **Règle 4**

*Privilégier l'appariement des vers par genre (m. / m. et f. / f.) et privilégier un schéma par genre pour structurer les strophes.*

Ces deux règles ne sont pas d'un emploi absolu. On pourra appairer m. / f. ou suivre un schéma irrégulier dans les strophes.

La règle n° 5 aura la priorité sur la règle n° 4. Voir aussi la règle n° 7.

## **Règle 5**

*Privilégier l'harmonie du poème considéré dans son ensemble.*

C'est la totalité du poème qu'il faut toujours considérer. La règle n° 4 n'est donc pas à respecter à tout prix, même si l'emploi de cette règle a tendance dans de nombreux cas à favoriser l'harmonie du poème.

## Règle 6

*Utiliser les formes poétiques sans contrainte.*

On emploiera, selon l'effet voulu, les vers libres, ou les vers réguliers sous une forme libre, ou encore une forme imposée (ballade, ode, élégie, sonnet, etc.).

Rappels : les vers libres sont de longueurs différentes, structurés ou non. Généralement, l'auteur adopte une structure qu'il va répéter dans les strophes. Par exemple : 8 / 10 / 8 / 10. Les vers réguliers sont de même longueur pour tout le poème. Les formes libres permettent l'organisation des strophes à la convenance de l'auteur.

## Règle 7

*limiter la définition de la rime féminine aux rimes finissant par un E précédé d'une consonne.*

La problématique du genre des vers, des rimes (et des mots) est traitée dans l'annexe.

## Règle 8

*N'utiliser que la césure classique (pour l'alexandrin).*

L'alexandrin a besoin de sa césure. Sa longueur ne lui permet pas d'être lu d'un seul tenant. Il est bien sûr tout à fait autorisé de faire la (ou les) coupe(s) ailleurs qu'entre les syllabes 6 et 7. On connaît le trimètre romantique (3 / 3 / 3) mais il faut reconnaître que la diction « automatique » du vers de 12 syllabes fait porter naturellement la césure au milieu du vers.

Pour faire bref (car il existe des cas particuliers), la césure ne pose en principe aucun problème quand la syllabe n° 6 n'est pas un E **précédé d'une consonne**. Sinon, il existe 3 sortes de césures possibles : épique, lyrique, classique.

Voici les trois cas basés sur la même structure (le vers est quelconque mais c'est juste pour l'exemple). La césure épique fait suivre le E d'une consonne, obligeant à une élision forcée (et théoriquement impossible en plein vers) :

*La neige en grand silence // recouvre les chemins*

On doit lire : la / nè / j-en / gran / si / **lens'** // re / cou / vre /... Césure fortement déconseillée (mais elle était fort bien admise à l'époque de Villon). La césure lyrique fait aussi suivre le E d'une consonne, mais le E compte pour une syllabe :

*La neige en silence // recouvre les chemins*

donne : la / nè / j-en / si / len / **ce** // re / cou / vre /... Formellement, cette césure n'enfreint aucune des règles de la prosodie. Son problème est qu'elle appuie sur ce E qui devrait au contraire passer en légèreté, puisqu'il est situé à la césure (qui est par

nature la pause rythmique du vers). Enfin, la césure classique fait suivre le *E* d'une voyelle ou d'un *H* d'élision <sup>(1)</sup>, permettant ainsi l'élision, justement :

*La neige en grand silence // envahit les chemins*

qui se lit : la / nè / j-en / gran / si / len // s-en / va / i / ... De fait, le *C(E)* de silence passe au début du second hémistiche.

## **Règle 9**

*Ne pas se contraindre pour la répétition des mots.*

La poésie rimée et versifiée limite ou empêche le réemploi de certains mots (hormis les utilitaires : articles, pronoms, etc.). On ne se privera pas de remettre un mot dans le même poème, à condition que ce soit justifié (effet de répétition volontaire).

## **Règle 10**

*Séparer les sons proches en fonction de sa propre expérience du français parlé (cette règle concerne essentiellement l'appariement des sons, c'est-à-dire la rime).*

Il n'y a pas bon français que de l'Île-de-France. Se forcer à suivre des règles de prononciation auxquelles on n'est pas habitué n'est pas souhaitable. Si la contrainte imposée par la règle n° 1 profite grandement au poème, différencier *A* et *Â* (par exemple) ne changera rien au rythme du texte.

Voici les sons que je ne distingue personnellement pas ou rarement (avec leur orthographe respective la plus courante) : *A* ouvert (*A*, *À*) et *A* fermé (*Â*), *O* ouvert (*O*) et *O* fermé (*Ô*), *É* aigu (*É*, *AI*) et *È* grave (*È*, *Ê*, *AI*). Rien d'exceptionnel d'ailleurs à cela ; l'évolution du français parlé tend en effet à généraliser le rapprochement des sons susmentionnés <sup>(2)</sup>.

Par contre, je fais parfaitement la différence - comme tous les gens du Sud - entre les sons *IN* et *UN* (pour moi, *parfum* ne rime pas avec *destin...*). Demandez aux Parisiens...

<sup>(1)</sup> Feu Jacques Capelovici, le célèbre « Maître Capelo », dans son excellent Guide du français correct paru en 1992 aux éditions L'Archipel, rappelle qu'en français, le *H* initial est toujours muet et que notre langue ne connaît pas de *H* « aspiré », au contraire de l'anglais, par exemple. Il renomme donc ces deux formes « *H* de liaison et d'élision » pour le *H* dit aspiré et « *H* d'hiatus » pour le *H* dit muet. On ne saurait dire mieux.

<sup>(2)</sup> À noter toutefois que certains mots sont prononcés sans ambiguïté ; *lève* gardera toujours son *È* grave, *éléphant* ses deux *É* aigus, *colle* son *O* ouvert, *photo* ses deux *O* fermés, etc. Mais le *È* grave tend à disparaître en finale du mot (*lait*, *très*, *près*), le *O* devient souvent ouvert là où il devrait être fermé (*dôme* lu comme *colle*), idem pour le *A* (*pâte* lu comme *patte*).

## ANNEXE

## Annexe pour la règle 1

Une diphtongue est un ensemble de deux voyelles sans consonne interposée, à lire séparément. On peut alors les lire en une seule fois (c'est une **synérèse**) ou en deux fois (c'est une **diérèse**).

Le français parlé tend souvent (mais pas toujours), pour faire au plus « pratique », à alléger la prononciation. Pour autant, les diérèses sont courantes en français (*un peuplier, nous rions, un client, etc.*).

Pourquoi adopter des règles pour la lecture des diphtongues, quand ces règles sont différentes de celle de la langue commune ? Pour différencier prose et poésie ? Pour le plaisir d'employer un langage précieux ? Pour l'hermétisme ? Certainement pas ! Plus simplement, parce que la langue fluctue (même en poésie ; d'ailleurs, les règles de lecture ont changé au fil du temps) et qu'il faut bien, de toutes façons, savoir comment lire si on veut respecter le mètre du vers. Mais alors pourquoi ne pas se conformer au français actuel ? J'y vois deux raisons :

- le français moderne n'est pas le même partout. Certain mot ne sera pas lu identiquement ici ou là. La normalisation permet de s'y retrouver,
- surtout, les règles sur les diphtongues favorisent une **diction très rythmée**, mettant bien en valeur la musique des vers.

D'aucuns voient dans les règles en question l'intervention arbitraire de quelque puriste imposant son point de vue au gré de son humeur. Mais il ne s'est agi que de compiler les usages...

On trouvera une présentation aussi complète que possible des règles de lecture de la poésie traditionnelle, diphtongues comprises, dans le document intitulé « Lire de la poésie versifiée, métrée et rimée » disponible en téléchargement sur le site des *Poésies* ([http://photoslelion07.fr/\\_PMC/PDF/LPM.pdf](http://photoslelion07.fr/_PMC/PDF/LPM.pdf)).



## Annexe pour la règle 2

La poésie rimée et versifiée impose plusieurs règles relatives à la graphie. La rime traditionnelle doit satisfaire aussi bien l'œil que l'oreille... Il est évident que si l'on considère que la poésie est prioritairement **musicque** faite pour la déclamation (voir les Considérations liminaires), cette obligation n'en est plus une.

La notion de « vers irréguliers » (un pluriel rimant avec un singulier), par exemple, n'a rien à faire en poésie moderne. De même, tous les autres points relatifs à la graphie des rimes ne seront pas considérés. Mieux vaut une rime suffisante sacrifiant la graphie qu'une rime pauvre, au prétexte de la respecter.

La règle contraignant de respecter la finale graphique de deux vers rimés peut aller très loin (vraiment très loin...). Par exemple, il est interdit d'apparier deux sons *É* si l'un est écrit *é* et l'autre *er*. D'où quelques passages plutôt cocasses chez certains auteurs. Que faire de *piéd* ? À part le faire rimer avec *assied*... Bah, cela ne décourage pas le poète désireux d'avoir la rime avec *copié* : il va écrire *pié* (exemple à lire chez plusieurs auteurs, y compris au XIX<sup>e</sup> ou au XX<sup>e</sup> siècle).

D'où vient donc cette obligation aberrante ? Probablement d'une époque où l'orthographe du français était nettement moins exigeante. Le souci, à mon avis, est que cette contrainte risque de conduire le poète à sacrifier le fond à la forme.

De manière générale (voir aussi l'annexe pour la règle 7), il est singulier de noter que jadis les poètes se faisaient un devoir de suivre des règles sans intérêt, mais se permettaient des écarts au prétexte que ces écarts étaient admis (pourtant, il ne faut jamais obéir sans réfléchir...)

Ainsi, qui n'a jamais lu une rime entre le verbe *aimer* et le nom *mer* ? On touche ici au ridicule : la rime est uniquement graphique et n'est même plus phonique (une telle rime est dite *normande*) ! Cette « exception » pourrait s'expliquer par le fait qu'autrefois, le *R* des verbes en *-ER* était peut-être sonore ; Villon prononçait-il *aimer* : ai / mèr ? De même, on pourra trouver chez quelque poète d'un passé récent, et sans trop faire d'efforts, une rime associant *Vénus* et *nus* (ou *venus*). Amusant... mais pas très agréable à l'oreille ! Bien entendu, on ne saurait avoir le beurre et l'argent du beurre ; aussi ne me suis-je jamais autorisé ce genre d'écart <sup>(1)</sup>.

Au final, les seules exceptions au français commun que les règles se permettent concernent les liaisons (souvent oubliées en parlant) et les diphtongues. Et encore : il y a une logique à cela (voir règle 1).

(1) Tout au plus, me suis-je autorisé (dans le poème *Tableaux sur l'amour*) une rime entre *las* et *hélas* mais ce n'est même pas un écart puisqu'il s'agit d'une prononciation parfaitement possible – quoiqu'archaïque – et par ailleurs attestée par le Robert.

## Annexe pour la règle 7

La définition traditionnelle de la rime féminine ne tient pas compte de la lettre précédant le *E* final (ou *ES* / *ENT* prononcés bien entendu *E*). De fait, un vers finissant par un mot comme *envie*, ou *fermée* ou encore *soie* est considéré comme rime féminine.

Il est évident qu'un mot comme *envie* – ou le *E* final reste complètement inaudible – sonne comme un mot masculin ; comme (*à l'*)*envi*, par exemple. Si on porte attention à la musicalité du poème, seule une rime se finissant par un *E* **précédé d'une consonne** peut prétendre à la différence d'avec une rime proprement masculine. Parce que ce *E* entraîne alors la lecture de la consonne qui, justement, le précède (*E* semi-muet).

Si on lit : *ballon*, le *ON* final cesse « brusquement » le vers (c'est le propre des rimes masculines). Si on lit : *porte*, le *T(E)* final donne un son un peu traînant (c'est le propre des rimes féminines). Maintenant, si on lit *envie*, le *I(E)* final se lit comme un *I* et comme le *ON* de *ballon*. Dès lors, pourquoi considérer *envie* comme un mot à rime féminine ?

C'est pourtant la règle en poésie traditionnelle. On peut se demander pourquoi... Chez « maistre François, escollier » (Villon, 1431 ? – prob. après 1463), le *E* final, **même précédé d'une voyelle**, comptait pour une syllabe à l'intérieur du vers, s'il était suivi d'une consonne (s'il était suivi d'une voyelle, il y avait élision).

*Que charterie se boit toute*, (Le testament, CLVIII)

compte 8 syllabes : que / char / te / ri / e / se / boi / tout(e). Le *E* de *charterie* vaut 1 syllabe (peu importe qu'il soit précédé de la voyelle *I*) car le mot suivant commence par la consonne *S* (*se*) ; le *E* de *toute* (en fin de vers) est semi-muet.

Cette règle du *E* valant syllabe marche aussi bien à l'intérieur d'un mot. Ainsi, ce vers de Théophile de Viau (1590 – 1626) :

*Quand tu me prieras d'une faveur pareille* (XIV, À Monsieur du Fargis)

est bien un alexandrin : quan / tu / me / pri / e / ra / d'u / ne / fa / veur / pa / reill(e). Il suffit de ne pas oublier le *E* de *prieras*...

*J'ordonne qu'ils soient pourvus* (Le lai de François Villon, XXV)

Même chose ici : *soient* vaut 2 syllabes : soi / ent. *J'ordonne* compte 3 syllabes mais cela correspond aux règles actuelles ; en effet, le *E* final est précédé et suivi d'une consonne : *N* et *Q*.

On peut encore trouver ce genre d'aberration chez des poètes plus récents. Ainsi, ce vers de Musset (1810 - 1857) :

*Qu'on vous voie. – Merci » dit l'étranger. – La porte* (Musset, Portia, Premières Poésies)

se lit : quon / vou / voi / e / mer / ci / ... La règle est à ce point... idiote (qui aurait l'idée de prononcer : « voi-eu » ?) que l'éditeur a cru bon d'insérer une note explicative.

*Je crie à toutes gens merci*. (Le testament, Ballade de merci)

Ici, le *E* de *crie* ne compte pas pour une syllabe : il est suivi de la voyelle *À* et il y a donc élision : je / cri(e) / à / tou / te / gen / mer / ci.

*La Lanterne à la Pierre au lait.* (Le lai de François Villon, XXII)

Pareil dans ce vers : le *E* de *lanterne* et celui de *Pierre* sont élidés avec le *À* et le *A* qui les suivent : La / lan / ter / n-à / la / Piè / r-au / lai.

Dans ces deux derniers cas, la règle n'a pas changé dans notre XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour en revenir à la rime, le *E* en fin de vers donnait ce son un peu traînant que donne le *E* semi-muet lorsqu'il est précédé d'une consonne, et ce même si ledit *E* était précédé d'une voyelle. Ainsi peut-on lire dans la superbe anthologie de Bernard Delvaille, « Mille et cent ans de poésie française », parue chez Robert Laffont (Bouquins), dans un poème de Marcel Thiry, non titré (p. 1627) :

*Le sage typographe aux yeux de jeune fille,  
Comme il va composer le nom de Vancouver,  
Lève la tête, et voit dans un ciel entrouvert  
Ton visage de paradis, Géographie...*

*Fille* rime avec *Géographie*, ce qui suppose de prononcer : Gé / o / gra / fille, en faisant donc « traîner » le *E* de *Géographie*. Autrement dit, ce *E* final « s'appuie » sur le *I* qui le précède.

Dès lors on comprend mieux l'existence de la règle qui considère comme rime féminine toute rime finissant par un *E*.

Mais autant la couple *voyelle + E* (le *E* étant semi-muet) **en fin de vers** est acceptable dans la chanson où la mélodie (en jouant son rôle d'élément rythmique) peut « poser » une note sur ce *E* final, autant en poésie... Quoi de plus inharmonieux que de faire traîner la voix sur un *E* final comme ici :

*Tout ton col secouera cette blanche agonie* (Mallarmé, Sonnet)

Lire ainsi : (...) cè / te / blan / ch\_a / go / ni / (eu) ? Mon Dieu... (Notez au passage que si chez T. de Viau [voir page précédente], le *E* à l'intérieur du mot est sonore, il ne l'est déjà plus ici : se / cou / ra. Tout change).

Quant à justifier un *E* sonore sur un ensemble *voyelle + E* en fin de mot *dans* le vers... Mission impossible ! Si le respect de la diction traditionnelle (règle n° 1) favorise la musicalité du vers, au moins cela se passe sans le rendre ridicule. Il peut sembler un peu déroutant de lire *passion* en trois syllabes (pa / ssi / on), mais lire *Qu'on vous voi-eu...*

Il ne reste alors que deux solutions : faire en sorte que le groupement *voyelle + E* soit toujours suivi d'une voyelle (pour l'éliision), ou oublier cette règle abominable et considérer le *E* de l'ensemble *voyelle + E* comme un véritable *E muet*. C'est mon choix et il correspond parfaitement à la règle correspondante de la langue parlée.

À propos de cet ensemble *voyelle + E*, certain traité précise : « L'*E* muet d'un mot où il est précédé d'une voyelle doit toujours s'élider :

(...) *Troie* expira sous vous. (Racine)

Le mot « Troie » ne pourrait se placer devant une consonne initiale. Des mots au pluriel comme *joies*, *voient* ne peuvent se placer qu'en rimes féminines et non à l'intérieur d'un vers classique » (c'est moi qui souligne *classique*). Mais un *E* précédé d'une voyelle est TOUJOURS inaudible en français ! On n'a pas besoin d'élider un *E* qu'on n'entend pas ! Quant à *joies*, par exemple, qui empêche d'écrire, liaison à l'appui : *des joies immenses* (des / joi / zi / men / se) ? Tout est dit : une règle stupide, éloignée autant que possible de la langue française, a contraint les poètes (de combien de

générations ?) à se priver de possibilités pour s'exprimer. Heureusement, les temps ont changé et les règles absurdes ont vécu... (1)

Je rappelle ici la règle n° 7 : *limiter la définition de la rime féminine aux rimes finissant par un E précédé d'une consonne*. Idem donc pour le genre (au sens du genre poétique, c'est-à-dire selon la finale) des mots : un mot est dit féminin s'il se termine par un E précédé d'une consonne (c'est-à-dire finissant directement par un son consonne ou par un E précédé d'une voyelle - y compris les adjectifs en *é, u, i* au féminin, etc.) est masculin et le E reste muet : ainsi seront *vie, voie, partie, entrée, revenue*, etc.

Le tableau qui suit résume l'usage du E en finale du mot en poésie versifiée, rimée et métrée moderne. Qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas d'une complication, mais d'une simplification puisque ce sont les règles couramment employées quotidiennement par les francophones (même quand ils ne font pas de vers).

On voit bien dans ce tableau que le E précédé d'une voyelle est toujours muet (colonne de droite), qu'il soit dans le vers ou en fin de vers. À l'inverse, le E précédé d'une consonne est toujours sonore (consonantique) et parfois élidé (s'il est suivi d'une voyelle). Les cas qui diffèrent en poésie traditionnelle et moderne sont sur fond gris.

|                                    | Consonne + E (ou ES, ENT)   |   | Voyelle + E (ou ES, ENT)  |  |
|------------------------------------|---|---|---|--|
| En fin de vers<br>(donc à la rime) | Le E s'entend légèrement (E semi-muet) en s'appuyant sur la consonne qui le précède.<br>Ex. : porte, calme, vite.<br><br>La rime est dite <b>féminine</b> . Même règle en poésie traditionnelle.    |   | Le E est inaudible (E muet).<br>Ex. : envie, voie, perdue.<br><br>La rime est dite <b>masculine</b> . Elle est dite féminine en poésie traditionnelle et on prononçait ce E final comme un E semi-muet.                 |  |
|                                    | Cons. + E + cons.<br>(ou ES, ENT)   | Cons. + E + voy.  | Voy. + E + cons.<br>(ou ES, ENT)  | Voy. + E + voy.  |
| Dans le vers                       | Le E compte pour une syllabe avec la consonne qui le précède (E consonantique). <i>Même règle en poésie traditionnelle.</i><br>Ex. : la porte fermée, ils marchent ensemble, un calme bienvenu. (2) | Le E est élidé avec la voyelle qui suit ; l'ensemble compte pour une syllabe. <i>Même règle en poésie traditionnelle.</i><br>Ex. : la porte ouverte, un calme apparent. | Le E est inaudible (E muet). <i>Carrément interdit en poésie traditionnelle. Si le cas se présente, le E compte pour une syllabe et il est prononcé.</i><br>Ex. : une envie terrible, une voie royale, ils voient bien. | Le E est inaudible (E muet). <i>Le E est élidé avec la voyelle qui suit en poésie traditionnelle, ce qui revient au même (E muet).</i><br>Ex. : une envie énorme, une voie oubliée, que j'aie aussi. |

(1) J'ajouterai ici que l'obligation faite aux poètes d'autrefois de faire suivre un mot finissant avec *voyelle + E* d'un mot avec voyelle initiale crée dans de nombreux cas un splendide hiatus – par ailleurs tant décrié... en poésie traditionnelle. Vous avez dit cohérence ?

(2) On veillera à ne pas oublier par inadvertance cette syllabe *consonne + E + consonne*, surtout dans quelques mots courts où le français parlé tend à l'omettre : *elle* (*elle vient* : è/le/vien et non el'/vient), *parce que*... (*par/ce/que* et non *parc'/que*).

Les recueils des Poésies de mon cœur sont disponibles en commande directe chez [lulu.com](https://www.lulu.com).



